

A propos de...
A propos de...

SEPT SIÈCLES D'ENFERMEMENT AU CHÂTEAU D'ANGERS



Casemate d'artillerie du XVI^e siècle transformée en cachot.

Depuis quelques années, les nouvelles approches historiques et archéologiques permettent d'élargir les connaissances sur le site du château d'Angers. Sa vocation carcérale du Moyen Âge au XIX^e siècle est désormais mise en valeur par une exposition permanente.

En effet, par son site (promontoire rocheux), son architecture massive et défensive, le château se présente comme une place forte imprenable et un lieu idéal pour l'incarcération des prisonniers.

Ce dossier propose différents documents qui permettent de faire un lien entre une époque, un lieu et des conditions d'enfermement.

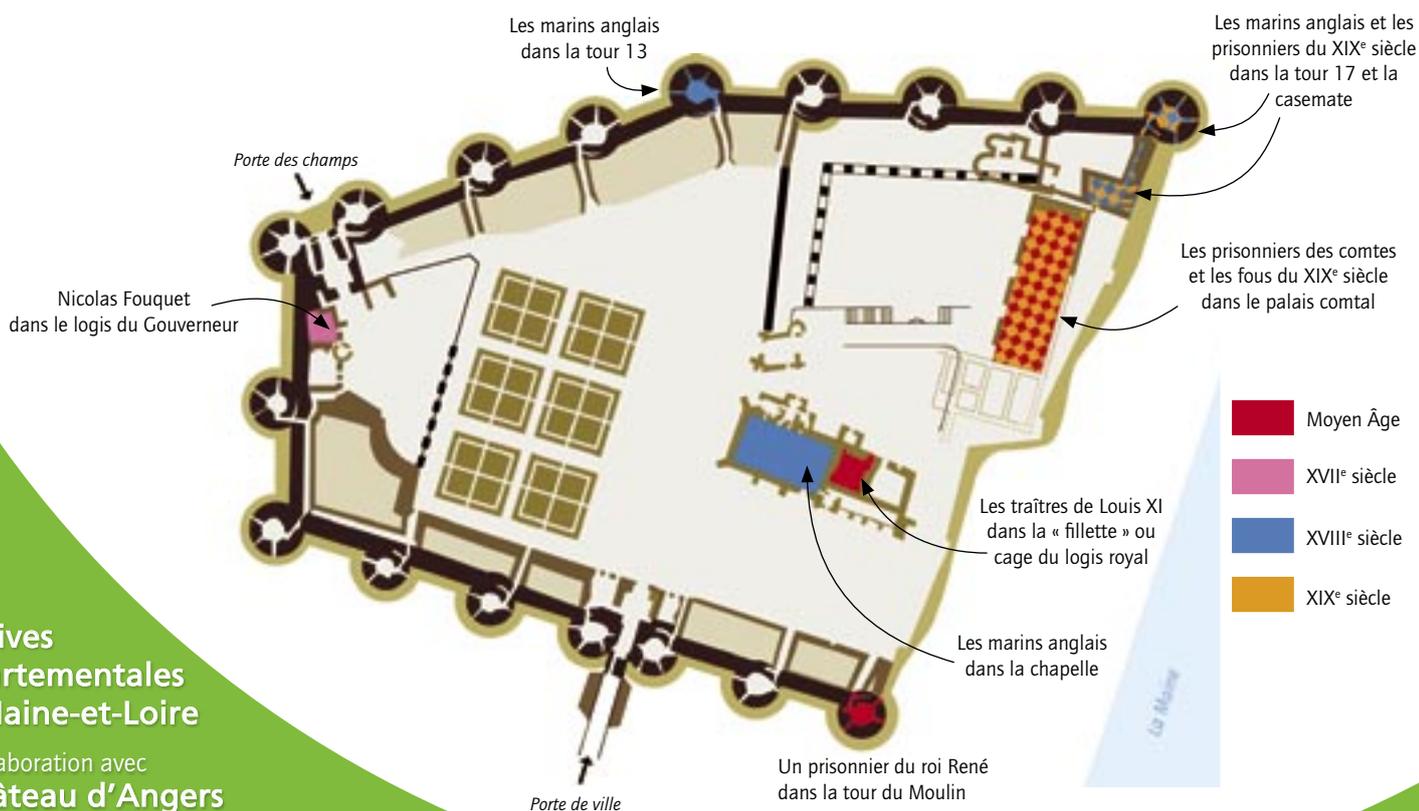
À quoi sert la prison au Moyen Âge ?

Comment l'arbitraire royal s'exerce-t-il à l'époque moderne ?

Quel usage la Terreur a-t-elle fait de la forteresse ?

Quelles traces les prisonniers ont-ils laissés au château ?

Les différents lieux d'enfermement des prisonniers au château d'Angers selon les époques



Archives
départementales
de Maine-et-Loire

En collaboration avec
le **Château d'Angers**

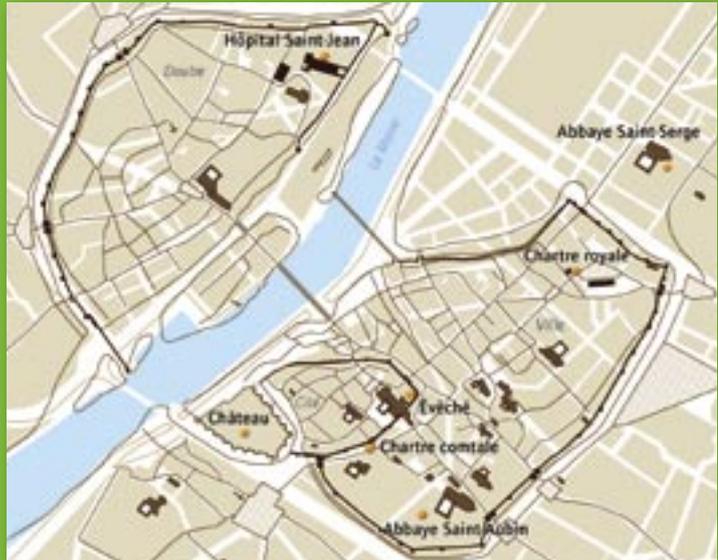
Les dossiers du service Éducatif

I - AU MOYEN ÂGE , LE CHÂTEAU, UN DES LIEUX D'ENFERMEMENT DANS LA VILLE

Au Moyen Âge, la prison n'est pas toujours une punition mais le plus souvent un moyen de retenir l'accusé sur place en attente de son jugement. L'exercice de la justice seigneuriale implique une prison dans chaque fief d'où la multiplicité des lieux de détention dont quelques-uns sont visibles sur le plan.

Ce plan contemporain a été élaboré à partir des traces écrites et d'une lecture du bâti ancien.

Chartre : vient du latin *carcer* et désigne la prison.

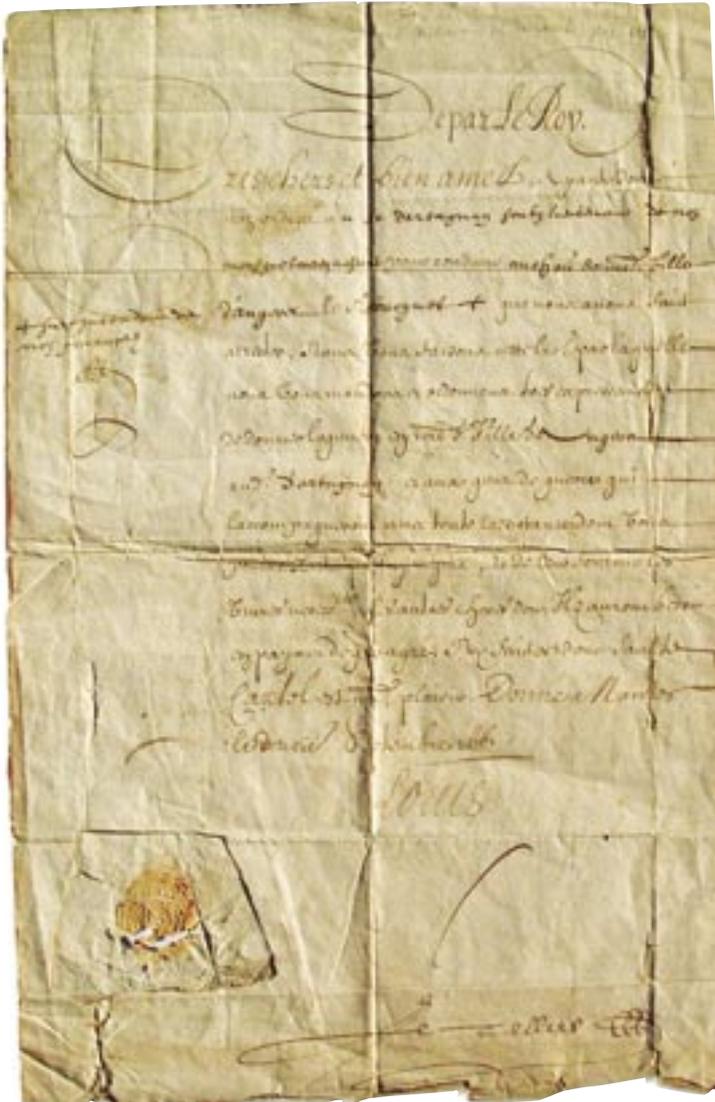


Quelques-unes des 12 prisons repérées à Angers au Moyen Âge.

Plan François Comte.

> Relevez trois lieux d'enfermement différents et nommez-les.

II - AU XVII^e SIÈCLE, LE CHÂTEAU, UNE BASTILLE ROYALE



Ce document, conservé à la Bibliothèque municipale d'Angers, est la lettre de cachet de Louis XIV pour la conduite de Nicolas Fouquet, surintendant des finances, au château d'Angers. Cette lettre est un exemple de la façon dont s'exerce l'absolutisme royal au XVII^e siècle.

> « Ny faites donc faulte car tel est nostre plaisir ». Que révèle cette phrase ?

« DE PAR LE ROY. Tres chers et bien amez, ayant donné noz ordres au Sieur d'Artagnan soubz lieutenant de noz mousquetaires a cheval pour conduire au château de nostre ville d'Angers le Sieur Fouquet, surintendant de nos finances, que nous avons fait arrester. Nous vous faisons ceste lettre par laquelle nous vous mandons et ordonnons tres expressement de donner logement en notre ville d'Angers audit d'Artagnan et aux gens de guerre qui l'accompagneront avec toute l'assistance dont vous pourrez estre par luy requis. Et de leur fournir les vivres necessaires et les aultres choses dont ils auront besoin en payant de gré à gré. N'y faites donc faulte car tel est nostre plaisir. Donné à Nantes le deuxième septembre 1661. »

Louis

III - LE XVIII^e SIÈCLE : LE CHÂTEAU AU CŒUR DE LA TERREUR

Le Code Pénal de 1791 institue la prison comme lieu d'accomplissement des peines. Pendant la Terreur, le château est utilisé par l'administration révolutionnaire comme lieu de détention pour faire face au grand nombre d'arrestations. Deux documents, conservés aux Archives départementales de Maine-et-Loire, témoignent de cette période.

> Dans la liste ci-dessous, relevez les catégories sociales des personnes condamnées : que pouvez-vous en conclure ?

Extrait de la liste des traîtres, qui ont été condamnés à la peine de mort, par jugement de la Commission Militaire, depuis le 6 février 1794.

- ... - Louis Jousselin ex-noble de la commune de Montillé,
- Louis Goron ex-prêtre de la commune de Mazé,
- Marie Bénardot de la commune de Thouars,
- Perine Benardot de la commune de Thouars,
- Louis François Chartre prêtre réfractaire,
- Simon hussard au huitième régiment de la commune de Rocher la liberté département de la Manche,
- Espérance Lavigne âgé de 42 ans cy devant religieuse de la Fougereuse district de Thouars département des Deux-Sèvres,
- Jeanne Chevalier âgée de 28 ans lingère de la commune de Bouillé-Ménard district de Segré département de Maine-et-Loire condamnée à la déportation,

- Jacques Menard serger âgé de 24 ans de Névy canton de Christine district de Montglone,
- Jean Grimault meunier âgé de 24 ans de Quantin même canton et district de Montglone,
- Jacques Martin tisserand âgé de 19 ans d'Angers faubourg ci devant Saint-Jacques,
- Jean Gaté maçon âgé de 35 ans de la Chapelle-Rousselin canton de Jalais district de Cholet,
- François Piton métayer âgé de 28 ans de la Pommerai district de Montglonne,
- Michel Boulitrau vigneron âgé de 52 ans de Denée canton du Pont Libre district d'Angers,
- Michel Palicot laboureur âgé de 25 ans d'Aléssain district de Mayenne,
- Pierre Rimbault tailleur de pierre âgé de 21 ans de Montlévrier district de Cholet...

du château
ce 21 mesidore
citoyen commissaire

« c'est une mere malheureuse separée depuis cinq mois e demi dun enfant auquel ses soins sont necessaire, qui s'adresse à vous avec confiance, pour solliciter votre justice, j'ai été arrêté chez moi ou je vivais tranquille ; sans quil m'ait été possible d'en savoir la raison et san qu'on m'ait donné lecture d'aucun ordre qui justifiait le motif de mon arrestation [...] ».

IV - AU XIX^e SIÈCLE, LE CHÂTEAU, UNE PRISON DÉPARTEMENTALE

En 1806, la prison communale de la Chartre, trop vétuste, est transférée au château d'Angers. Cette prison est le reflet de l'enfermement au XIX^e siècle où criminels, petits délinquants et aliénés cohabitent dans les mêmes lieux.

Dans les années 1830 se développe en France un courant philanthropique dont l'article du journal de Maine-et-Loire en date du 7 octobre 1834 est révélateur. Ce mouvement humaniste, qui vise entre-autre à améliorer les conditions de vie des prisonniers, entraîne par exemple la création de la nouvelle prison du Pré-Pigeon (sur le modèle cellulaire).

> Décrivez les conditions de vie des prisonniers et relevez deux indications qui vous semblent particulièrement choquantes.

Extraits du journal de Maine-et-Loire du 7 octobre 1834.



Au travers de décombres, on me conduisit dans un espace long de 40 et quelques pieds sur 20 de large environ entouré de murs si élevés que l'air y circule à peine, encore se trouve-t-il infecté par un tas d'ordures provenant de la vidange journalière des baquets. Sur la gauche sont cinq loges,

chacune d'elles a environ 10 pieds de long sur 6 de large. L'étage est très bas, le jour y pénètre faiblement par une petite ouverture pratiquée au dessus de la porte. Elles contiennent en ce moment onze individus. Un peu de paille renouvelée tous les cinq jours, et un baquet composent tout le mobilier, été comme hiver.

Ces malheureux, les uns entièrement nus, les autres couverts de haillons, dévorés de vermines, sont entassés par trois dans ces réduits infects et gisent, au milieu d'immondices, sur des dalles d'ardoise toujours humides. [...]

Personne ne visite ces infortunés. Le geôlier (depuis près de quarante ans au château), tout familiarisé qu'il est avec les misères humaines, m'a avoué qu'il éprouvait un tel sentiment de répugnance, que, malgré la compassion qu'ils lui inspiraient, il s'abstenait le plus possible de les visiter, se déchargeant sur d'autres de cette partie de son service.

Aucun vêtement ne lui est affecté pour les fous ; il ne peut leur donner que les lambeaux de ceux des condamnés. Contre ceux qui cassent et brisent, il n'y a aucun moyen de répression, aucun moyen préventif que les fers et toujours les fers...

« ... On apprécie la moralité et le degré de civilisation d'un peuple à la manière dont il traite ses prisonniers... »



Sources :

- Archives départementales de Maine-et-Loire : Journal de Maine-et-Loire, 72 JO 30 ; série L

Bibliothèque municipale d'Angers : Ms 1859 (152)

Bibliographie : - Catalogue de l'exposition « La mémoire des anneaux : 7 siècles d'enfermement au château d'Angers », Monum', éditions du Patrimoine, 2003

- Jacques-Guy Petit (dir.), N. Castand, A. Zysberg, *Histoire des galères, bagnes et prisons en France de l'Ancien Régime*, Toulouse : éditions Privat, 2002.

- Jacques-Guy Petit (dir.), C. Faugeron, M. Pierre, *Histoire des prisons en France, 1789-2000*, Toulouse : éditions Privat, 2002.

Co-édition : Conseil général de Maine-et-Loire et Centre des monuments nationaux

Responsable de publication : Archives départementales de Maine-et-Loire et Château d'Angers

Texte : Jean Brodeur, Daniel Guéry, Marie-Luce Llorca, Catherine Leroi

Photographie : Éric Jabot, Damien Perdière

Coordination : Sarah Boisanfray

Conception et réalisation : Manuela Tertrin, CAUE de Maine-et-Loire

Impression : Setig-Palussière - Diffusion gratuite - Mars 2005

Archives départementales de Maine-et-Loire
106 rue de Frémur - 49 000 Angers

Téléphone : 02 41 80 80 00 - Fax : 02 41 68 58 63

Château d'Angers

2 promenade du Bout du Monde - 49 100 Angers

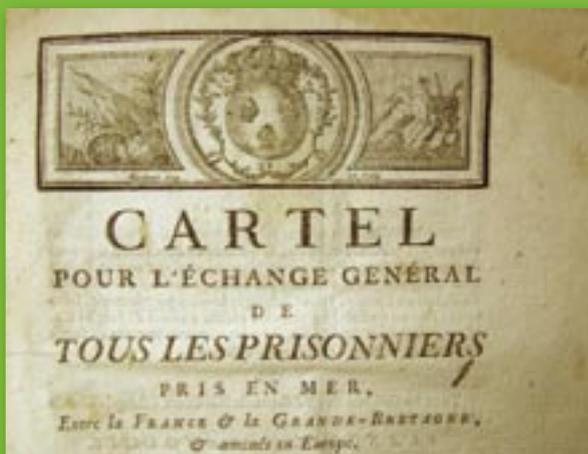
Téléphone : 02 41 86 48 79 - Fax : 02 41 87 17 50
www.monum.fr - Email : actions-educatives@monum.fr

DANS QUELLES CONDITIONS PARTICULIÈRES ?

Le château est aménagé pour recevoir ces prisonniers. Ainsi, une structure à hamacs composée de 168 espaces juxtaposés, installée dans la chapelle, permet le couchage de 504 marins anglais.

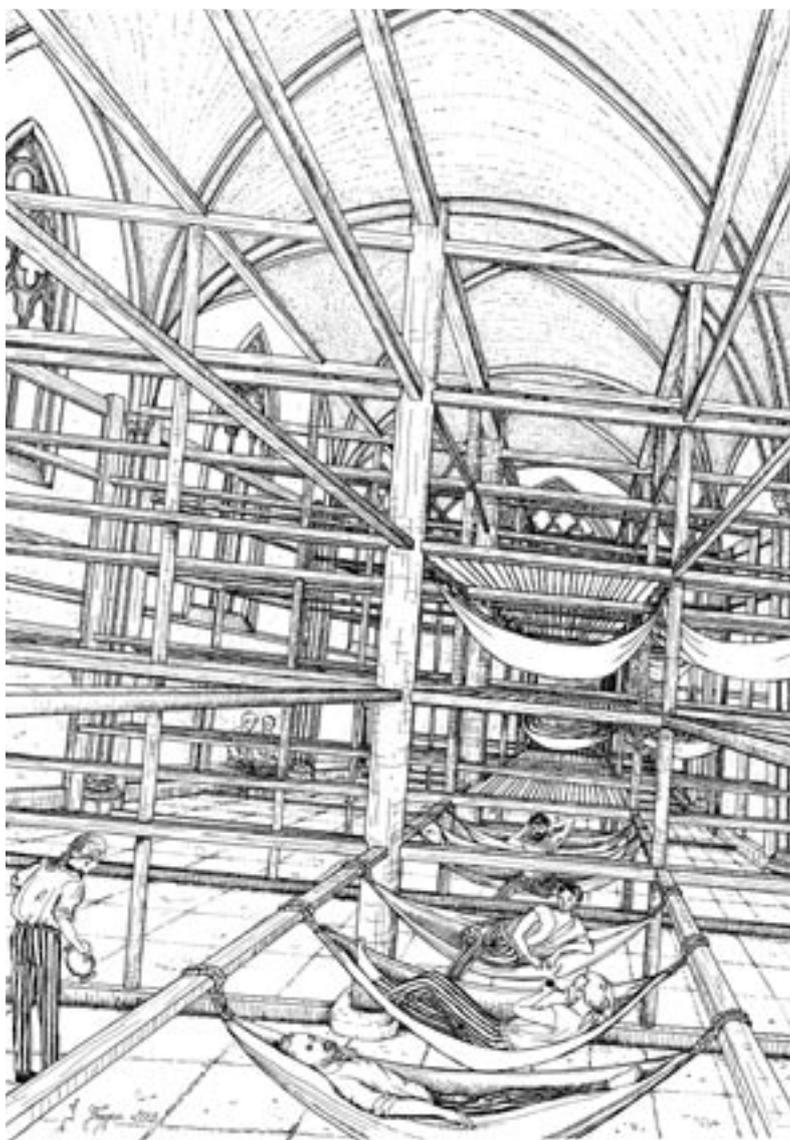
Des dispositifs similaires existent dans les tours, permettant d'abriter 30 hommes à chaque niveau.

Les marins anglais bénéficient d'un traitement de faveur : infirmerie, barbier, nourriture, vin... On demande à leurs gardiens de les traiter avec douceur et humanité et de ne pas les maltraiter.



Cartel d'échange des prisonniers de guerre (musée des prisons, Fontainebleau).

> À votre avis, pourquoi ?



Restitution de la structure à hamacs de la chapelle du château d'Angers (Dessin Isabelle Frager, ARDA).

Des marins anglais au château !

POURQUOI SONT-ILS LÀ ?

En 1779-80, les victoires maritimes de la France contre l'Angleterre lors de la guerre d'Indépendance des États-Unis entraînent de nombreuses prises d'équipages.

Ces milliers de prisonniers sont concentrés dans des places fortes maritimes et sur des pontons (bateaux désarmés servant de prisons) en rade de Brest. Pour éviter la surpopulation et les évasions facilitées par la proximité de la mer, on transfère une partie de ces prisonniers dans les principaux sites royaux du Val de Loire : Nantes, Angers, Saumur, Montsoreau, les Ponts-de-Cé, Fontevraud...



Le trajet des marins anglais de Brest aux forteresses ligériennes.

Les 800 marins anglais qui séjournent 18 mois dans la chapelle, la casemate d'artillerie, les tours 13 et 17 du château d'Angers ont laissé sur les murs des traces de leur présence. De nombreux graffiti (noms, dates, bateaux...) sont encore visibles aujourd'hui.

> Dans la même situation, qu'utiliseriez-vous pour graver un graffiti ?



Relevé d'un graffiti de la tour 17 par Fabrice Pédrone.



Graffiti d'un marin anglais à la pipe, dans la tour n°13.